

## Quelques informations utiles pour le bon fonctionnement de l'école

### Les horaires

**8h30 / 11h35 le matin      13h30 / 16H25 l'après-midi**

Les enfants sont accueillis à l'école, le matin à partir de **8h20**, l'après-midi à partir de **13h20**. Pour les sorties, les enfants seront remis aux parents ou aux personnes adultes désignées sur la feuille remplie en début d'année.

**Penser à nous signaler tout changement de numéro de téléphone et adresse mail.**

Merci de respecter les horaires.

### Obligation scolaire

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, la **scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire**. Cette mesure renforce le rôle de l'école maternelle qui contribue au développement affectif et à la réussite scolaire de tous.

### Les absences

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître à la directrice de l'école les motifs de cette absence (maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, empêchement résultant d'un événement ou d'une contrainte familiale).

En cas d'absences répétées non justifiées, la directrice d'école applique avec vigilance les dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, et après échange avec la famille, le directeur d'école saisit l'Inspection d'Académique.

### La sieste

L'école est obligatoire le matin et l'après-midi. Au regard du rythme et du besoin de sommeil des élèves de petite section, un aménagement du temps de présence est possible. La directrice de l'école précisera aux familles concernées la démarche à effectuer pour obtenir l'autorisation de l'Inspectrice.

*Si votre enfant a besoin d'un objet pour s'endormir, pensez à le lui donner.*

Remarque : l'obligation scolaire ne s'applique pas aux enfants de 2 ans scolarisés en toute petite section. Toutefois, l'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière, ceci dans l'intérêt de l'enfant.

### Assurance scolaire

Une attestation d'assurance est à fournir. Pour les enfants qui portent des lunettes, une assurance scolaire est vivement conseillée.

### Sécurité

Merci de ne pas vous garer sur les trottoirs ni sur les passages -piétons (même pour 2 minutes) . L'accès à l'école se fait par le portail rue des fleurs pendant les heures scolaires. Il faut utiliser la sonnerie pour entrer dans la cour de l'école.

### Transport scolaire

Un service de bus est prévu par le conseil général pour les élèves de Coulevon et Villeparois. Ces derniers sont sous la responsabilité de l'accompagnatrice.

Les horaires sont affichés dans les villages concernés. Merci de nous signaler tout changement par écrit.

### Le matériel à avoir

Un rechange complet.

Des mouchoirs en papier pour la classe.

Une paire de chaussons (sans lacets) marqués au nom de l'enfant pouvant être utilisés en sport. Evitez les claquettes.

### La coopérative scolaire

Les diverses sorties culturelles et pédagogiques (spectacles, voyages, sorties) proposées dans chaque classe tout au long de l'année sont gratuites pour les élèves (tous les enfants y participent).

Elles sont financées par la coopérative scolaire de l'école qui organise des manifestations (tombola, vente de pâtisseries, vente de photos...)

Pour financer la coopérative scolaire une participation est demandée :

- 10€ pour un enfant scolarisé à l'école maternelle,
- 15€ pour 2 ou 3 enfants scolarisés.

### Santé

Merci de nous signaler tout problème médical.

En raison d'importantes allergies alimentaires, merci de ne pas donner de friandises, ni de goûter à votre enfant.

*En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant.. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.*

### Entretien avec les enseignants

Si vous désirez parler de votre enfant à son enseignant, merci de prendre rendez-vous.

### Une réunion de parents aura lieu dans chaque classe fin septembre

Ce temps d'échange vous permettra d'être informé sur les contenus des enseignements de chaque section, sur le déroulement d'une journée de classe, sur la vie de la classe et celle de l'école.

Vous aurez la possibilité de poser des questions.

### Une réunion de tous les parents d'élèves de l'école est prévue le :

**vendredi 16 septembre de 17h00 à 18h00**

Nous parlerons de manière générale de la vie de l'école, des diverses manifestations prévues avec la participation précieuse des parents, du fonctionnement de la coopérative scolaire.

Vous serez également informés sur les élections des représentants des parents d'élèves (elles auront lieu le vendredi 8 octobre) et du rôle des parents d'élèves.